



École des Ponts  
ParisTech

Guide d'information  
à l'attention du candidat  
à la  
**validation des acquis de l'expérience (VAE)**

- Sommaire -

**Editorial** p 3

## **1 - L'École des Ponts ParisTech**

- historique p 4
- missions p 5
  - l'enseignement
  - la recherche

## **2 – La fonction d'ingénieur à L'École des Ponts ParisTech** p 6

- Génie civil et construction
- Ville, environnement, transport
- Génie mécanique et matériaux
- Génie industriel
- Sciences économiques, gestion, finances
- Ingénierie mathématique et informatique

## **3 - La validation des acquis d'expérience (VAE)**

- cadre général p 7
- modalités spécifiques à l'École p 9
- conseils pour la construction du dossier VAE p 11
  - audition devant le jury p 13
  - description des compétences évaluées p 14
- coût p 16
- prise en charge financière p 17

## **4 - Informations pratiques**

- foire aux questions p 18
- pour aller plus loin p 20
- contacts p 20
- implantation p 21



Au cours de votre vie professionnelle, vous serez amené à changer de métier, d'employeurs, à progresser dans vos fonctions, à vous adapter aux changements de l'entreprise, à vivre des ruptures. Dans ce cadre en évolution constante, le diplôme constitue un acquis stable attestant de vos connaissances et de votre savoir-faire, qui favorise l'employabilité.

La loi de « modernisation sociale » du 17 janvier 2002 et ses décrets d'application, a institué la validation des acquis de l'expérience (VAE).

La France s'est dotée ainsi d'un dispositif relativement original destiné à faire reconnaître l'expérience individuelle acquise tout au long de la vie professionnelle et personnelle par une certification (diplôme, titres et certificats professionnels).

La VAE, 4<sup>e</sup> voie d'accès aux diplômes, vient compléter les voies d'accès par la formation initiale, par la formation continue et par l'apprentissage.

Si vos compétences développées au cours de votre expérience professionnelle correspondent à celles décrites dans le référentiel associé à un diplôme délivré par l'École des Ponts ParisTech, si vous êtes motivés pour vous engager dans une démarche de preuve de compétences acquises, contactez nous pour obtenir toute l'information utile à votre démarche de Validation des Acquis de l'Expérience.

Philippe Courtier  
Directeur de l'École des Ponts ParisTech

## 1. L'École des Ponts ParisTech

### Historique

#### De l'École nationale des ponts et chaussées à l'École des Ponts ParisTech

Fondée en 1747, l'École est une des plus anciennes des écoles d'ingénieurs. Elle peut s'enorgueillir de compter d'illustres savants et ingénieurs parmi ses anciens élèves : le mathématicien Cauchy, les physiciens Fresnel et Becquerel, Vicat l'inventeur du ciment, Freyssinet celui du béton précontraint, Caquot un des pionniers de l'aviation et tant d'autres. Elle a formé des générations d'ingénieurs qui ont participé de façon active à la construction des grands équipements de notre pays, tels que Gaspard-Marie Riche de Prony, Marie-François-Eugène Belgrand, André Coyne.

Aujourd'hui, aux métiers traditionnels du génie civil et du bâtiment, se sont ajoutés de nouveaux débouchés dans des domaines très variés. Les ingénieurs diplômés de l'École des Ponts ParisTech disposent d'une large palette de débouchés : construction et génie civil, génie environnemental, aménagement, ingénierie des transports, génie mécanique, génie industriel et logistique, calcul scientifique pour l'industrie, mathématiques pour la finance, ingénierie économique.

Pour faire face à la diversification et l'évolution des métiers et à l'internationalisation de l'économie, l'École a réformé son cursus et propose un enseignement diversifié, ouvert à de nombreuses disciplines ainsi qu'une formation en alternance qui prépare efficacement à la vie professionnelle.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, l'École a adopté comme nom de marque « École des Ponts » auquel est accolé « ParisTech ». Cette dénomination, « École des Ponts ParisTech » confirme l'engagement de l'établissement au sein du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) ParisTech dont il est membre fondateur. L'École conserve bien entendu son nom « École nationale des ponts et chaussées » pour tout document engageant la responsabilité de l'établissement.

L'École est également membre fondateur du PRES Université Paris-Est.

## Missions

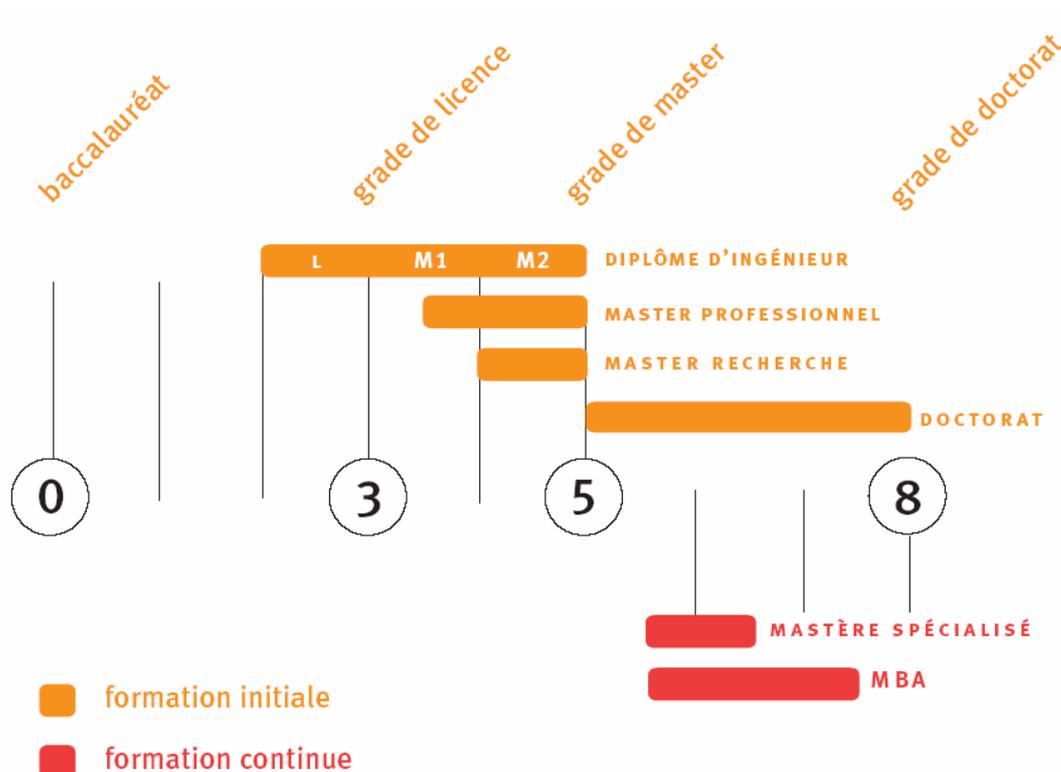
### L'enseignement

L'École des Ponts ParisTech offre des débouchés aussi riches que diversifiés dans des métiers incluant ceux de la construction, de l'environnement et de la nouvelle économie. Elle forme des ingénieurs dotés d'une double compétence scientifique et managériale, susceptibles de répondre aux exigences du développement durable et de la maîtrise des risques.

Ses formations sont conformes au schéma européen de l'enseignement supérieur LMD : licence, master, doctorat.

L'École délivre également les titres de master recherche, master professionnel, mastère spécialisé et de MBA.

Le schéma ci-dessous définit le niveau du diplôme délivré.



### La recherche

Elle est depuis une vingtaine d'années un pôle central de l'École. Le potentiel scientifique est de plus de 200 chercheurs et 250 doctorants répartis dans 11 laboratoires de recherche. Habilitée à délivrer le diplôme de docteur depuis juin 1985, l'École des Ponts ParisTech forme au doctorat délivré dans le cadre du PRES Université Paris-Est.

Les activités de recherche s'exercent sous la signature de deux structures : UPE<sup>1</sup> et EEP<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Université Paris-Est

<sup>2</sup> École d'économie de Paris

## 2. La formation d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées

L'admission en 1<sup>ère</sup> année de la formation d'ingénieur est ouverte aux élèves issus des classes préparatoires dans le cadre du concours commun Mines Ponts et aux étudiants titulaires d'une licence avec mention, après sélection sur titres, dossier et épreuves.

Peuvent postuler pour une admission en 2<sup>ème</sup> année les élèves de l'École Polytechnique, les étudiants issus des universités françaises titulaires d'une licence et validant une 1<sup>ère</sup> année de master et les étudiants issus d'universités étrangères dans le cadre d'accords de l'École des Ponts ParisTech avec ces universités.

La formation d'ingénieur à l'École des Ponts ParisTech s'organise selon un cursus conçu pour offrir tous les atouts aux futurs professionnels. Après une 1<sup>ère</sup> année de tronc commun pour consolider les bases scientifiques, notamment en mécanique, mathématiques appliquées et économie, les élèves choisissent un des **six départements d'enseignement** parmi :

### **Génie civil et construction**

- conception et réalisation d'ouvrages, d'infrastructures, de bâtiments
- Innovation et développement de nouveaux matériaux, de nouvelles techniques de construction
- Gestion de projets de construction

### **Ville, environnement, transport**

- conception et réalisation des opérations d'aménagement des villes et des territoires
- gestion et développement des services urbains d'environnement
- gestion et développement des opérateurs de transports

### **Génie mécanique et matériaux**

- conception, calcul et simulation d'objets mécaniques complexes
- innovation dans les nouveaux matériaux pour la construction, le sport
- développement et modélisation de nouveaux procédés (mise en forme de matériaux)
- spécialisation dans le domaine de l'énergie

### **Génie industriel**

- création de nouveaux produits innovants
- création de nouveaux *business models*
- ingénierie de systèmes industriels
- optimisation et conception de la *supply chain*

### **Sciences économiques, gestion, finance**

- analyste en banque d'investissement, trader
- ingénieur économiste, économiste sectoriel dans le domaine de l'énergie, des transports, de l'environnement, du développement...
- conseil en stratégie, auditeur, ingénieur financier, spécialiste en corporate finance, en financement de projet...

### **Ingénierie mathématique et informatique**

- modélisation et calcul scientifique pour l'industrie
- modélisation et outils mathématiques pour la finance
- systèmes informatiques pour la réalité virtuelle (tourisme, culture, aménagement, industrie et simulation)
- vision, apprentissage

### 3. La validation des acquis de l'expérience

#### Cadre général

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit inscrit dans le code du travail « Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience notamment professionnelle en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle, ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles visé à l'article L.335-6 du code de l'éducation. »

(Loi 2002-73 du 17 janvier 2002) (Code du travail Livre XI article L.900-1)

Elle permet notamment d'obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur

« Toute personne qui a exercé pendant au moins trois ans une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre délivré au nom de l'Etat par un établissement d'enseignement supérieur. »

(Loi 2002-73 du 17 janvier 2002) (Code de l'éducation article L. 613-3).

#### Le diplôme d'ingénieur

« le métier de base de l'ingénieur consiste à résoudre des problèmes de nature technologique, concrets et souvent complexes, liés à la conception, à la réalisation et à la mise en œuvre de produits, de systèmes ou de services. Cette aptitude résulte d'un ensemble de connaissances techniques d'une part, économiques, sociales et humaines d'autre part, reposant sur une solide culture scientifique ».

Définition d'après la CTI (commission des titres d'ingénieur)

Le diplôme d'ingénieur garantit les capacités suivantes :

- Capacité à mobiliser les ressources des sciences de base au niveau confirmé le plus élevé
- La maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur :
- Une capacité constatée à s'intégrer dans une organisation assortie d'une maîtrise éprouvée de la communication aux spécialistes comme aux non-spécialistes
- Une capacité à travailler en contexte international
- Une sensibilisation aux enjeux sociétaux des missions de l'ingénieur

[La qualification de l'ingénieur \(www.cefi.org\)](http://www.cefi.org)

## Qui peut postuler ?

La validation des acquis de l'expérience est un droit ouvert à tous : salariés (en contrat à durée indéterminée ou déterminée, intérimaires...), non-salariés, demandeurs d'emploi, bénévoles, agents publics, et ce, quels que soient les diplômes précédemment obtenus ou le niveau de qualification. Une seule condition : justifier d'une expérience professionnelle (salariée ou non, bénévole ...) de trois ans en continu ou en discontinu, en rapport avec le contenu de la certification (diplôme, titre...) envisagée.

Elle permet ainsi à toute personne engagée dans la vie active depuis au moins trois ans de faire reconnaître officiellement ses compétences professionnelles par l'obtention d'un titre, d'un diplôme à finalité professionnelle.

Extrait de la réglementation sur la VAE :

<http://www.cefi.org/CEFINET/ECOLES/VAE/TextesVAE.htm>

## Procédure de VAE à l'École des Ponts ParisTech

### Les étapes

#### Premier contact : information, conseil et orientation

Prenez contact avec la cellule VAE de l'École des Ponts ParisTech<sup>3</sup>.

Vous pourrez demander à bénéficier d'un premier entretien pour vous permettre de déterminer le département d'enseignement dans lequel vous pourriez prétendre au diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées.

Dans le cas contraire, l'École peut également vous proposer de vous orienter vers un autre diplôme de l'enseignement supérieur délivré par une université ou une autre école d'ingénieurs.

#### Dossier de pré-candidature et expertise

Lorsque vous aurez défini votre projet, il vous sera demandé de renseigner un dossier de pré-candidature. Ce dossier sera expertisé par le département d'enseignement concerné :

- Si l'expertise vous est favorable, vous pourrez passer à la phase d'inscription.
- Si elle est défavorable cela signifie que l'on vous déconseille de vous lancer dans la démarche, avec un pronostic de réussite très faible. Cet avis peut être assorti de conseils pour d'éventuelles solutions alternatives.

#### Inscription à l'École pour participer à une procédure de VAE

Jusqu'ici, vous n'étiez pas lié à l'École des Ponts ParisTech, ni elle vis-à-vis de vous.

Pour vous inscrire, vous devez notamment vous acquitter des droits d'inscription.

Pour cela, l'École rédigera :

- un contrat, si vous êtes candidat individuel,
- une convention tripartite avec votre entreprise ou l'organisme qui financera vos frais de VAE.

#### Élaboration par le candidat d'un dossier de VAE

Vous commencez à constituer le dossier de VAE que vous soutiendrez devant le jury.

***NB. Vous pouvez bénéficier d'un double accompagnement, méthodologique par le service VAE, et scientifique par un accompagnateur qui sera votre référent jusqu'au jury.***

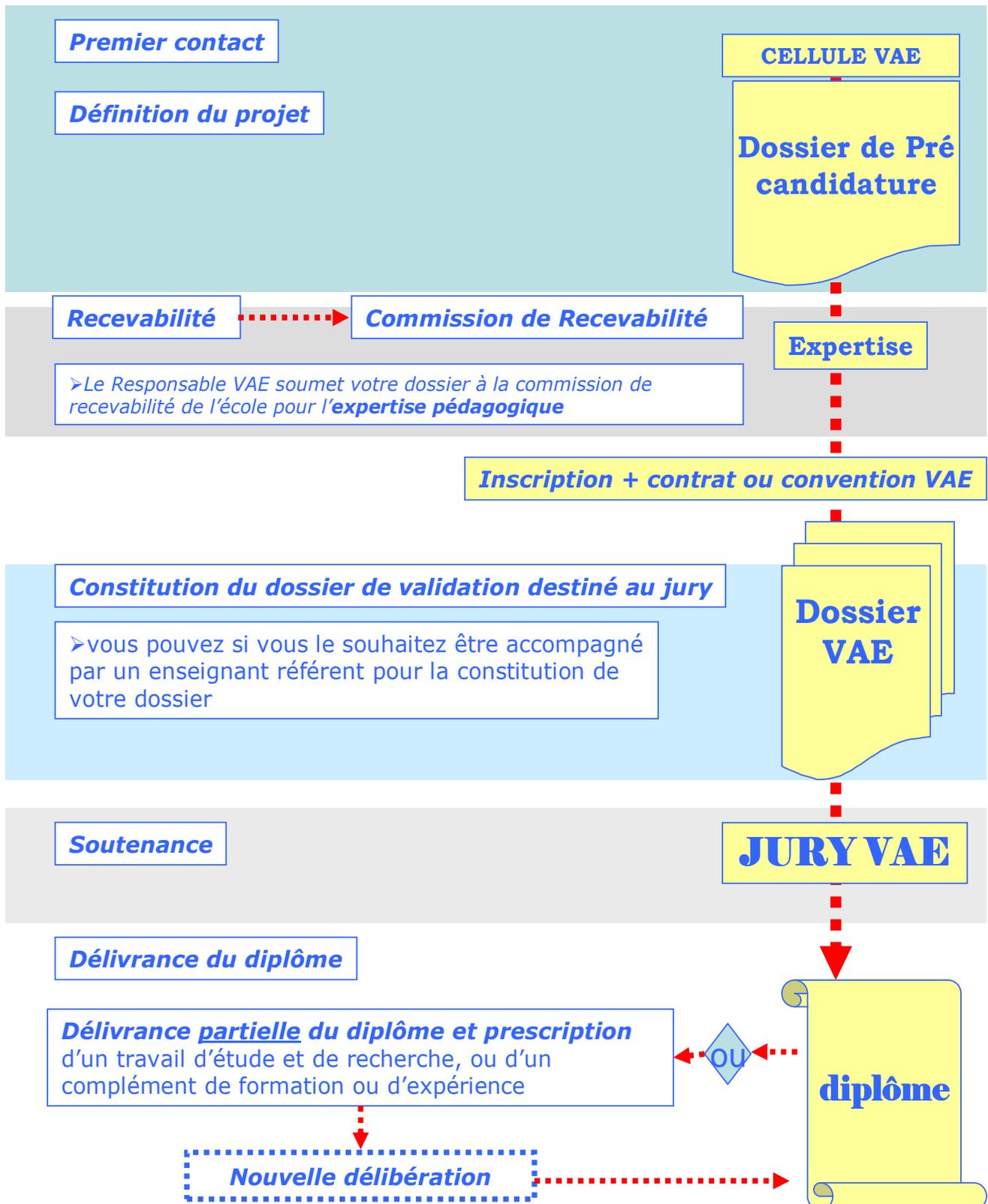
#### Soutenance devant le jury

Lorsque vous serez prêt à soutenir votre dossier devant le jury, l'École fixera une date d'audition.

---

<sup>3</sup> cf. informations pratiques p 18

## Résumé de la Procédure VAE à l'Ecole des Ponts ParisTech



## Conseils pour la construction de votre dossier VAE

### Dossier « pré-candidature », avis et recevabilité de la demande

La cellule VAE de l'École des Ponts ParisTech vous remet un dossier de « pré-inscription VAE » que vous pouvez également télécharger sur le site [www.enpc.fr](http://www.enpc.fr)

Vous devez le retourner par la poste accompagné des pièces justificatives.

Cette 1<sup>ère</sup> étape vous permet d'entrer activement dans le processus et de réunir une partie des informations nécessaires à la constitution du dossier de candidature final.

Vous ferez ainsi un premier bilan de votre parcours professionnel. Vous porterez un regard analytique sur vos activités et vos expériences, base pour un dialogue avec vos interlocuteurs et également socle de votre dossier de candidature.

### Rédaction du dossier de validation des acquis de l'expérience

Une démarche VAE est un réel projet pédagogique qui nécessite de votre part un investissement important en temps.

Il vous est demandé au cours de la rédaction de votre dossier de **mettre en relation les éléments pertinents de votre expérience avec les compétences associées au diplôme demandé**. Par ailleurs, pensez à apporter un maximum de preuves à l'appui des éléments que vous avancez dans votre dossier ou lors de l'entretien avec le responsable de la VAE (rapports, études, brevets ...).

Le jury cherchera à construire un jugement global à partir d'une représentation d'ensemble. Il cherchera à identifier une chronologie pour caractériser un parcours, une trajectoire. Il est donc important de :

#### - montrer la dynamique de votre parcours :

- présentez vos motifs, votre parcours dans ses traits principaux,
- orientez la lecture et l'analyse en mettant en évidence les points forts qui ont contribué à vos succès sans oublier l'analyse des points de progression,
- guidez la lecture par une organisation du dossier qui explicite les choix,
- présentez sous forme de synthèse les éléments significatifs,
- mettez en évidence les principaux arguments en faveur de votre validation.

#### - avoir un discours personnalisé :

Mettez en exergue dans l'exposé de vos réalisations professionnelles ce qui relève de votre contribution personnelle.

#### - présenter un dossier organisé :

Il s'agit de faire l'analyse de votre parcours professionnel en insistant sur chaque activité. Cette analyse doit montrer :

- ce que vous avez acquis, appris des situations professionnelles rencontrées en précisant celles qui se rapprochent de celles dévolues à un ingénieur
- le résultat que vous avez obtenu,
- le regard nouveau que vous portez sur ces résultats
- les compétences que vous avez acquises et comment vous pouvez les partager.

Ensuite, vous devez travailler sur l'exemple de 4 à 5 missions significatives au regard du diplôme et sélectionner les expériences les plus proches des capacités attendues d'un détenteur du diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées.

Si dans votre parcours extra-professionnel (bénévolat, association), vous avez une activité en adéquation avec le diplôme, vous pouvez en parler (dossier écrit).

### L'Accompagnement du candidat dans sa démarche VAE

Les candidats à la VAE peuvent choisir d'être accompagnés dans leur projet par l'École des Ponts ParisTech. Il s'agit d'une **aide méthodologique pour l'élaboration du dossier de validation des acquis de l'expérience** et de sa présentation.

L'accompagnateur et le candidat vont déterminer ensemble le calendrier et l'organisation du travail. L'objectif visé est celui de l'acquisition par le candidat d'une **méthode d'analyse descriptive de son activité**.

Le candidat doit démontrer que son expérience a été véritablement formatrice et pourvoyeuse de compétences.

*NB. : Le candidat reste le seul responsable de son dossier VAE qui lui appartient tant sur la forme que sur le fond.*

## L'Audition devant le jury

Le jury vérifie si vous possédez les compétences, aptitudes et connaissances exigées pour l'obtention du diplôme concerné :

- la validation totale lorsque toutes les conditions sont réunies. Le jury propose alors l'attribution de la certification ;
- la validation partielle. Le jury précise dans ce cas la nature des connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire ;
- le refus de validation lorsque les conditions de compétences, d'aptitudes et de connaissances ne sont pas remplies.

Le jury est composé de représentants qualifiés de la profession dont relève la certification visée, avec le souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes.

- Le jury vous demandera de présenter votre dossier, puis s'entretiendra avec vous. Il pourra, comme l'y autorise le décret, 2002-590 (loi de modernisation sociale du 24 avril 2002), vous demander de traiter d'une situation professionnelle susceptible d'être rencontrée par le titulaire du diplôme. Dans ce cas, vous serez placé dans des conditions vous permettant de vous préparer à cette demande.
- Le jury après avoir délibéré, communiquera le résultat à la direction de l'École, qui vous le notifiera officiellement.
- Si la décision est une validation partielle, la notification doit comporter la mention des aptitudes et connaissances considérées comme acquises, ainsi que les compléments nécessaires à l'acquisition définitive du diplôme. Les modalités et la nature de ces compléments vous seront également précisés.
- Il vous sera proposé, en fonction de l'écart éventuel à combler et des compétences attendues mais aussi de vos disponibilités, soit de participer à certains modules de formation, soit de compléter votre expérience (par exemple dans votre entreprise si elle est informée de votre projet), soit de réaliser un travail d'approfondissement et de recherche sur un domaine où vous n'avez pas convaincu le jury de vos compétences.
- Le jury de validation se réunira de nouveau pour une seconde audition à l'occasion de laquelle vous pourrez être conduit à soutenir votre travail de recherche ou d'approfondissement.

Cette dernière phase devrait déboucher sur une décision définitive sur l'obtention ou non du diplôme.

## Description des compétences associées au diplôme d'ingénieur de l'École des Ponts ParisTech

- I. Dimension générique propre à l'ensemble des titres d'ingénieur. La certification implique la vérification des qualités suivantes :
  1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences fondamentales.
  2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.
  3. Maîtrise des méthodes et des outils de l'ingénieur : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques et de modélisation, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
  4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
  5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriété intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité ; analyse et maîtrise des risques.
  6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise du français et d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.
  7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique professionnelle.
- II. La dimension spécifique à l'École des Ponts ParisTech :
  1. Connaissances scientifiques et techniques à dominante mathématique, mécanique et économique doublées d'une sensibilité à l'espace et aux territoires.
  2. Capacité à prendre en compte les problématiques de société (urbain, développement durable, risque).
  3. Capacité à exercer, en intégrant la dimension internationale, les compétences suivantes :
    - penser et agir sur les systèmes complexes rencontrés dans les différentes situations professionnelles en faisant preuve de créativité : concevoir, inventer et mettre en œuvre des solutions prenant en compte l'aléatoire, la complexité et les réalités humaines,
    - comprendre la société et savoir répondre à des demandes d'acteurs publics ou privés, régionaux, nationaux ou internationaux,
    - combiner, pour la décision et l'action (dans la conduite de projet, la résolution de problèmes, la proposition d'innovations), des connaissances et savoir-faire issus d'une grande diversité de champs disciplinaires nécessaires pour les champs scientifiques de référence,
    - faire preuve d'une volonté constante d'actualiser et d'enrichir son potentiel individuel et professionnel, et ceux de ses collaborateurs.

## **Fonctions et secteurs d'activité des jeunes diplômés :**

Fonction lors du premier emploi

Les ingénieurs diplômés exercent leur activité en sortie d'école principalement dans les entreprises des secteurs de l'industrie, de la construction et du génie civil, de la banque et de la finance, de l'ingénierie et des études techniques, du conseil, du transport, de l'environnement et des services urbains.

Les principales fonctions occupées en premier poste sont des fonctions de conception, d'études, de production et direction de travaux, mais également de recherche et de développement, d'urbanisme ou de maîtrise d'ouvrage, de management et de direction.

### Les tarifs de la VAE – (2009-2010)

Phase	Montant	Modalités de règlement
Accueil	Gratuit	
Conseil / Orientation		
Pré-candidature		
Expertise du dossier de pré-candidature	<b>385 euros</b>	montant à régler avant l'expertise du dossier de pré-candidature
Droit d'inscription à l'École	<b>550 euros</b>	à régler au moment de l'inscription à l'École
Accompagnement du candidat	<b>2 800 euros</b>	(facultatif)
Jury	<b>3 700 euros</b>	montant à régler au moment de la remise du dossier jury
Total des prestations en dehors de l'accompagnement	<b>4 670 euros</b>	montant à régler avant l'audition devant le Jury
Total des prestations avec l'accompagnement	<b>7 470 euros</b>	montant à régler avant l'audition devant le Jury

## Prise en charge financière : comment financer la VAE ?

La procédure de VAE peut faire l'objet d'une prise en charge par les différents acteurs qui participent aux dépenses de la formation professionnelle continue, dans le cadre des dispositifs qui la financent : État, régions, UNEDIC, entreprises, OPCA et Fongecif.

Vous pouvez également solliciter un financement auprès de votre employeur : à cet effet, la cellule VAE de l'École des Ponts ParisTech vous remettra un formulaire de prise en charge.

Le congé VAE a pour objectif de permettre à un salarié de s'absenter de son entreprise pour participer aux épreuves de validation et, le cas échéant, pour participer aux actions d'accompagnement à la préparation de cette validation.

<b>Publics</b>	<b>Financeurs</b>
Salariés (en CDI, CDD, Intérim...)	Entreprises (plan formation) - OPCA - OPACIF
Agents publics (titulaires ou non)	Administration, établissements publics.
Non-salariés (professions libérales, exploitants agricoles, artisans, commerçants...)	Organismes collecteurs (AGEFICE, FAFEA...)
Demandeurs d'emploi (indemnisés ou non)	ASSEDIC, État, Conseils régionaux
Toute personne souhaitant acquérir une certification, la compléter, l'adapter	- l'intéressé lui-même - l'intéressé avec l'aide de l'État ou de la Région

## 4. Informations pratiques

- questions / réponses -

### 1. Quelles sont les conditions pour accéder à la VAE ?

Il faut justifier d'une expérience :

- d'au moins 3 ans
- en continu ou en discontinu
- dans une activité salariée, non salariée ou bénévole justifiée
- en rapport direct avec la nature du diplôme visé

### 2. Doit-on être en activité ou occuper un emploi au moment de la demande ?

**Non.** Chacun peut engager une demande de VAE, quel que soit son statut au moment de la demande : salarié, travailleur indépendant, chef d'entreprise, demandeur d'emploi, etc...

### 3. Quels sont à ce jour les diplômes délivrés par l'École des Ponts ParisTech et accessibles par la VAE ?

La loi donne accès par la VAE à tous les types de certifications professionnelles et notamment aux diplômes suivants délivrés par l'École :

- Diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées
- Certains diplômes de Mastères spécialisés, inscrits au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP)

### 4. La démarche VAE est-elle gratuite ?

**Non.** La démarche VAE génère des coûts : accompagnement à la pré-candidature, frais d'inscription, assistance à la rédaction du dossier soumis au jury, audition(s), évaluation(s), travaux du jury etc.

Les tarifs associés, votés par le conseil d'administration de l'École, visent à couvrir ces coûts.

### 5. Qui peut prendre en charge les frais liés à la VAE pour les salariés ?

La VAE s'inscrit dans le cadre du livre IX du code de travail. Elle est donc financée par les intervenants au financement de l'effort de formation professionnelle : État, Régions, OPACIF, OPCA, etc.

Les entreprises peuvent intégrer, dans la limite de leur participation obligatoire à l'effort de formation, le coût de la VAE pour leurs salariés.

### 6. Possibilité de prise en charge des frais liés à la VAE pour les demandeurs d'emploi ?

**Oui.** Dans le cas d'un projet d'action personnalisé prescrit par l'ANPE.

### 7. Une limite d'âge est-elle fixée pour engager une démarche de VAE ?

**Non.**

### 8. Un diplôme est-il nécessaire avant de commencer une démarche de VAE ?

**Non.** Aucune condition préalable de formation, ni de diplôme n'est exigée préalablement à une demande de VAE.

**9. La nationalité française est-elle obligatoire pour faire une demande de VAE ?**

**Non**

**10. À partir d'une validation partielle, comment peut-on obtenir la totalité du diplôme ?**

En fonction du référentiel de certification du diplôme postulé, il faut acquérir les connaissances, aptitudes et compétences manquantes :

- soit par un complément de formation
- soit en complétant l'expérience professionnelle

**11. Quelle est la valeur d'un diplôme ou d'un titre professionnelle obtenu par la VAE ?**

Le diplôme obtenu par la voie de la VAE a la même valeur que le diplôme obtenu par la formation initiale (scolaire, universitaire, grandes écoles), par l'apprentissage ou par la formation professionnelle continue.

## Pour aller plus loin

### 1. Informations sur la VAE

- [RNCP](#) : Diplôme d'ingénieur de l'École Nationale des Ponts et Chaussées
- [Commission Nationale de la Certification Professionnelle](#)
- [Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche](#)
- [Comité d'études sur les formations d'ingénieurs](#)
- [Commission des Titres d'Ingénieur \(CTI\)](#)
- [Point Relais Conseil](#)
- [Orientation et Formation](#)

### 2. Information sur les diplômes d'ingénieur

- [Devenir ingénieur diplômé par l'Etat \(DPE\)](#)
- [Commission des Titres d'ingénieur \(CTI\)](#)
- [Centre de ressources et de prospective sur les Grandes écoles d'ingénieurs](#)

### 3. Ouvrages sur la validation des acquis de l'expérience

- ▶ Réussir sa démarche de VAE, Cécile Josse, Dunod, Paris 2006
- ▶ Validation des Acquis de l'expérience, Laure Le Gall, L'Harmattan, Paris, 2008

## Contacts

École nationale des ponts et chaussées  
Direction de l'Enseignement  
Mission VAE  
**Hassane AKKA**  
[hassane.akka@enpc.fr](mailto:hassane.akka@enpc.fr)

Tél. : 01 64 15 37 96  
6 et 8 avenue Blaise-Pascal  
Cité Descartes – Champs-sur-Marne  
77455 Marne-la-Vallée cedex 2

